

NOTE SUR L'AMÉNAGEMENT VIDAL EN FORÊT DE MAMORA

PAR

B. HURÉ

Conservateur des Eaux et Forêts

En publiant l'article de M. GUÉRIN sur l'aménagement de la Mamora, la Revue Forestière Française n'a pas entendu prendre parti dans une discussion qui a pu s'ouvrir sur les conceptions de mise en valeur d'un des plus importants massifs forestiers marocains.

Les conditions économiques se sont modifiées soudainement dans ce pays pour de multiples raisons.

L'étude de notre jeune camarade est avant tout l'expression d'un désir de révision de l'aménagement de la forêt, en accord avec ces transformations.

Il n'a jamais été question de mettre en cause le travail considérable et remarquable à tous les points de vue de M. le Conservateur VIDAL, pas plus que la gestion qui en a découlé pendant près de dix ans.

Les lecteurs de la Revue pourront lire aujourd'hui l'avis d'un ancien forestier du Maroc qui rappelle l'œuvre magnifique d'équipement de ce massif.

Le Comité de Rédaction.

Dans un article fort intéressant intitulé « L'Aménagement 1951-1954 et l'Economie du Chêne-liège en Mamora » paru dans la Revue Forestière de juin 1961, notre Camarade GUÉRIN, Ingénieur des Eaux et Forêts à Rabat étudie les résultats et perspectives de l'application de l'aménagement VIDAL en forêt de Mamora.

Ces perspectives sont considérées comme très sombres et l'auteur met en garde contre le danger de laisser au centre d'une zone économique vitale pour le Maroc 100 000 ha « désoccupés ».

En qualité d'ancien usager de l'aménagement VIDAL, je voudrais exprimer mon opinion.

Tout d'abord il ne serait que juste, à mon avis, de tirer un coup de chapeau aux forestiers français qui, de 1920 à 1951, se sont suffisamment occupés de la forêt pour :

- la sauver des nombreux abus,
- la délimiter et la borner,
- la ponctuer de maisons forestières,
- la sillonner de voies de communication, de pistes, de chemins et même d'une voie ferrée de 60,
- la protéger contre l'incendie par un système coordonné de pare-feu et de vigies,
- l'aménager sur 130 000 hectares après études historique, géologique, climatique, pédologique, botanique, phytosociologique, etc...

Comment ne pas admirer aussi qu'après s'être engagés à fond dans la direction jugée la meilleure et exprimée par l'aménagement, ils aient eu le courage intellectuel d'explorer une autre voie (régénération artificielle du chêne-liège) et le grand mérite de la dégager. C'est bien grâce à eux s'il est possible aujourd'hui de changer une musique qui a cessé de plaire en appuyant seulement sur la touche de secours qu'ils ont eux-mêmes installée sur le clavier.

Témoin de leur effort et de ses résultats pendant plus de 20 ans, je pense que l'impression donnée involontairement sans doute par notre jeune camarade ne correspond pas à l'œuvre admirable en tous points de cette grande équipe des forestiers français de la Mamora.

Les affirmations et propositions de notre camarade soulèvent d'ailleurs quelques remarques.

Point de vue cultural

L'ensouchement en fin de révolution serait, dans l'aménagement VIDAL, ramené à moins de 100 souches à l'hectare. Ce n'est pas exact, car pendant tout le cours de la révolution se produisent des semis, restant à l'état subordonné dans la souille, mais que la coupe à blanc étoc, souille comprise, revivifie et transforme en un matériel bientôt utilisable.

Le taillis à courte révolution que l'auteur propose de mettre à l'étude et paraît considérer comme une solution possible est contraire à tous les principes de sauvegarde de la forêt. C'est une méthode qui présente le maximum de danger dans les conditions où l'on est placé : production d'écorces riches en matières minérales, en sol pauvre, sous climat méditerranéen semi aride. Le taillis à courte révolution devrait, semble-t-il être considéré comme un pis aller antonné aux peuplements peu longévifs.

D'après l'auteur, la longévité des plantations d'eucalyptus serait pratiquement réduite à 3 révolutions. C'est possible, mais ce n'est

pas prouvé, et l'étude de Beaucorps dont Guérin fait état montre que la remontée des éléments fertilisants par le pompage des racines et l'échelonnement des niveaux où elles travaillent permettrait peut-être d'envisager même sans aucun apport d'engrais une durée de fertilité de l'ordre de 1 à 2 siècles. En tous cas une expérience séculaire montre que les exportations de bois seul prélèvent un tribut moins grand que celles de bois et d'écorces.

Point de vue économique

Il semble à peu près acquis, comme le montre bien l'auteur, que depuis quelques années la fourchette des prix du liège mâle et du liège de reproduction se resserre. Les débouchés du liège de reproduction diminuent tandis que ceux du liège de trituration restent très largement ouverts dans le domaine des isolants. Mais la concurrence des produits synthétiques plus manifeste pour le liège de reproduction n'épargne aucun domaine. Elle a plus que neutralisé la hausse moyenne qu'auraient dû entraîner depuis 5 ans les dévaluations monétaires, l'expansion économique générale et l'arrêt presque complet des exploitations en Algérie. Cette concurrence ne peut que s'accroître et il est dangereux peut-être dans ce pays si pauvre en capitaux de faire des investissements considérables pour produire d'ici 15 à 20 ans une matière menacée sur plusieurs de ses frontières par les progrès d'une industrie aussi dynamique.

Les débouchés du bois d'eucalyptus ont subi eux aussi des avatars. Il ne faut pas trop s'en étonner, car il est arrivé bien souvent au cours des siècles que l'arbre planté ou protégé pour un usage déterminé ait été utilisé tout autrement: l'exemple des bois de marine est classique. Mais jusqu'à présent à travers ces avatars, les besoins en bois n'ont fait qu'augmenter et l'eucalyptus peut fournir une telle gamme de produits que son avenir n'est pas compromis dans un pays aussi pauvre que le Maroc en bois d'œuvre ou de service.

Point de vue financier

Les calculs de rentabilité ne reposent pas sur des bases solides. La production d'eucalyptus à l'hectare soit 5 m³ par an paraît sous-évaluée, celle du chêne-liège repose sur des normes théoriques jamais atteintes d'après l'auteur lui-même.

Le taux de placement ne peut d'ailleurs être calculé sans faire intervenir la date moyenne pondérée des récoltes dans le cours de la révolution.

Enfin, dans ce pays pauvre en capitaux, l'âge de rentabilité des investissements joue un rôle important dans le choix des priorités,

qu'il faut bien s'imposer; or cet âge est évidemment plus élevé pour le chêne-liège que pour l'eucalyptus.

Point de vue social

La supériorité du chêne-liège est évidente en ce domaine d'importance essentielle au Maroc où l'homme vit souvent en symbiose avec la forêt. Le caractère inexorable pour les tribus de la progression de l'eucalyptus est incontestable, et constitue une raison suffisante de la limiter avant qu'elle ait comprimé à l'excès les ressources pastorales des usagers.

Les préoccupations des forestiers rejoignent parfois celles des autorités, mais elles doivent conserver leur autonomie et non pas s'infléchir d'avance au vent dominant. C'est d'autant plus facile maintenant que les forestiers ne sont plus engagés dans l'action au jour le jour.

Je me garderai bien de conclure sinon qu'il est impossible de le faire. L'aménagement à l'image des théories scientifiques constitue seulement une hypothèse de travail qu'il faut ajuster périodiquement comme Sisyphe remontait son rocher. Aussi doit-on être prudent dans la critique du passé comme dans les anticipations de l'avenir.

Nice, 6 juillet 1961.

On nous annonce la sortie prochaine d'un ouvrage sur :

Les Animaux sauvages de Côte d'Ivoire et du versant atlantique de l'Afrique intertropicale

Ouvrage didactique et documentaire largement illustré à mettre entre les mains des cadres rattachés à l'Agriculture et à l'Élevage, des chasseurs et d'une manière générale à tous ceux qui, par leur métier ou par goût, s'intéressent à la Nature vivante.

128 pages de texte - 20 planches et 8 hors-texte
format 13,5 × 20,5 - le volume: 330 Fr CFA (NF 6,6)

4 parties: 1) Généralités; 2) Notices descriptives des principaux mammifères sauvages de l'Ouest africain; 3) les oiseaux et les reptiles; 4) la faune ouest africaine, son passé, son milieu actuel, son avenir.

Bon de commande ou lettre de commande au nom de l'Imprimerie nationale de la Côte d'Ivoire à faire parvenir à G. ROURE, Service de la Chasse, BOUAKE (Côte d'Ivoire).
